

■ **Marcel Perroud Sàrl**, à Romont (FR), CH-217-0340110-6, conseiller, réaliser et maintenir des installations de toute nature, dans le domaine des chauffages, etc. (FOSC du 15.03.2004, p. 6). Rectification: à l'inscription No 1283, du 09.03.2004, (FOSC du 15.03.2004, p. 6), le Président du Tribunal de la Glâne, à Romont (et non le Président du Tribunal de la Sarine, à Fribourg) a prononcé la faillite de la société. La procédure de faillite étant clôturée, cette raison est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art. 66, al. 2, de l'ORC.

Journal no 658 du 07.02.2005
(02698262 / CH-217.0.340.110-6)